E NTREPRENDRE | P OUR | A PPRENDRE

CONVENTION DE CRÉATION ET D'ANIMATION D'UNE MINI ENTREPRISE

Entre: L'association **Entreprendre Pour Apprendre - Aquitaine**
Représentée par Jean-Charles DUPLAA et Dominique TACK, Co-Présidents

Et : L'établissement **COLLEGE PIAN SUR GARONNE**
1 LALIEYRE NORD-BP 70015
33490 SAINT MACAIRE

Année Scolaire
2016 / 2017

EPA Aquitaine
14 rue Euler
33700 Mérignac
Tel : 06 79 61 06 28- email : j.lhomme@epa-aquitaine.fr
Tel : 06 33 06 88 12-email : a.jusy@entrepreneursdemain.com
Site Internet de l'association : www.entreprendre-pour-apprendre.fr

Article 1 : Objectif pédagogique de la Mini-Entreprise

L'objectif est de donner la possibilité à un groupe d'élèves de créer et de vivre une véritable entreprise, qui fonctionne en « miniature » sur un modèle de Société Anonyme ou sous forme coopérative. Elle a pour but pédagogique de développer, pendant le cursus de formation, la créativité, le sens des responsabilités et l'esprit d'initiative des participants, en les initiant au fonctionnement d'une véritable entreprise : leur entreprise.

Article 2 : Fonctionnement de la Mini-Entreprise

La Mini-Entreprise a une durée de vie d'une année scolaire, pendant laquelle les élèves sont encadrés par leur équipe pédagogique et conseillés et orientés par des intervenants extérieurs **issus du monde de l'entreprise, actifs ou retraités.**

En début de l'année, un planning prévisionnel est proposé pour la Mini-Entreprise. Pour chaque séance, des objectifs sont déterminés, ce qui permet aux intervenants de se positionner en fonction de leurs spécialités et des questions traitées au moment de leurs interventions.

La Mini-entreprise participera au salon régional puis au salon national si elle est désignée dans sa catégorie. Les frais de participation au salon régional et national sont pris en charge par la mini-entreprise et/ou l'établissement.

Article 3 : Moyens pédagogiques

La méthode utilisée est celle de mises en situation guidées et analysées par les conseillers (les intervenants extérieurs) sur la base de documents établis par l'association Entreprendre Pour Apprendre - Aquitaine.

Les conseillers apportent leurs compétences, leurs savoir-faire et leur expérience au fur et à mesure de l'élaboration du projet : étude de marché, calcul du prix de revient, rentabilité, arguments de vente, stratégie commerciale, contraintes de fabrication, gestion des stocks, suivi de trésorerie…

La Mini-entreprise devra mettre en place un site internet. Ce site permettra de développer l'apprentissage des nouvelles technologies auprès des élèves.

Article 4 : Rôle de l'Association Entreprendre Pour Apprendre Aquitaine au sein de la Mini Entreprise

Article 4-1 : Conseiller technique

Entreprendre Pour Apprendre - Aquitaine intervient en tant que conseiller technique au sein de la Mini Entreprise en début d'année pour présenter le projet à l'équipe (élèves et enseignants). Elle joue par la suite le rôle de « Centre de ressources » à distance durant le reste de l'année et réalise des visites de suivi/accompagnement ponctuelles.

Article 4-2 : Outils pédagogiques

L'association Entreprendre pour Apprendre met à disposition de l'équipe enseignante un kit pédagogique permettant d'animer chaque séance de travail.

Ce kit pédagogique est la propriété intellectuelle de l'association Entreprendre pour Apprendre, et l'établissement scolaire s'engage à ne pas utiliser ces supports de formation en dehors de la mini entreprise.

Le kit pédagogique est disponible sur une plate-forme intranet, dont l'accès est réservé aux enseignants responsables du projet et aux élèves. Le code d'accès est fourni à l'équipe pédagogique dès réception de la convention signée, ou à défaut, dès réception d'un courrier signé du chef d'établissement attestant du démarrage de l'action.

Article 4-3 : Mobilisation de conseillers

L'établissement scolaire et l'association Entreprendre Pour Apprendre - Aquitaine travailleront ensemble pour mobiliser leur réseau de conseillers d'entreprise sur l'animation de la Mini-Entreprise.

Article 4-5 : Garantie et Compte bancaire

Entreprendre Pour Apprendre - Aquitaine couvre les mini entreprises à condition que l'argent de la mini entreprise transite par le compte bancaire ouvert à cet effet et que la mini-entreprise envoie un récapitulatif de l'ensemble des flux financiers générés par le projet et leurs justificatifs avant la clôture de la mini entreprise.

Article 4-6 : Assurances

Les activités de la mini-entreprise et de toutes les personnes qui y participent (élèves, conseillers et professeurs) sont couvertes par une police d'assurance nationale.

Article 5 : Modalités d'organisation

L'établissement scolaire s'engage à mettre à disposition de la Mini-Entreprise :

- une salle de réunion suffisamment grande pour accueillir tous les élèves ;
- l'accès à la salle informatique pour le secrétariat et la gestion de leur entreprise ;
- si besoin, l'accès à la salle de technologie pour la réalisation du projet choisi par les élèves ;

Article 6 : Cotisation

L'établissement s'engage à verser une cotisation annuelle de 300 euros à l'association.

Article 7 : Règlement de la cotisation

Une facture sera adressée à l'établissement. Le versement se fera par virement bancaire sur le compte de l'association ou par chèque à l'ordre d'Entreprendre Pour Apprendre - Aquitaine dès réception de la facture.

Article 8 : Bilan de l'action

Une présentation des activités de la Mini-Entreprise sur l'année et un bilan des acquis sont prévus en fin d'année, en présence des différents acteurs du projet.

Article 9 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année scolaire 2016/2017

Article 10 : Résiliation

L'établissement a la possibilité de résilier la présente convention. Il doit pour cela expliquer les raisons de sa décision, par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à Entreprendre Pour Apprendre - Aquitaine.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention par l'établissement scolaire, la cotisation annuelle de 300 euros initialement versée ne sera pas remboursée par Entreprendre Pour Apprendre - Aquitaine.

Fait à Mérignac, en deux exemplaires, le 24 août 2016.

Pour le collège Pian sur Garonne

Mr GAÜZER Nathalie
Chef d'établissement

Pour EPA Aquitaine

Jean-Charles DULAA
Co-Président

Dominique TACK
Co-Président

EPA Aquitaine
14 rue Euler
33700 Mérignac
Tel : 06 79 61 06 28- email : j.lhomme@epa-aquitaine.fr
Tel : 06 33 06 88 12-email : a.jusy@entrepreneursdemain.com
Site Internet de l'association : www.entreprendre-pour-apprendre.fr